CAPA (Travaux forestiers)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAPA (TRAVAUX FORESTIERS) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-E1 • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyser les enjeux et les points de vue sur l'accès à la forêt en période de sécheresse (3 questions) **Page 3**

2. Calculer des pourcentages, des coûts, un budget restant et une répartition (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capatravauxforestiers.fr/assets/annales/capa-travaux-forestiers/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Travaux forestiers) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyser les enjeux et les points de vue sur l'accès à la forêt en période de sécheresse

La commune de Val-des-Aulnes étudie des mesures temporaires pour organiser la fréquentation de sa forêt pendant les périodes de forte sécheresse. Les documents présentent les avis d'acteurs locaux et les résultats d'une consultation afin d'étayer une prise de position civique.

CG1.1

Question 1.1. Présentez le problème auquel la commune doit répondre et indiquez deux enjeux collectifs associés à la fréquentation de la forêt pendant une période de forte sécheresse. Appuyez chaque enjeu sur un élément du dossier.

La commune doit décider comment organiser temporairement l'accès à la forêt lorsque la sécheresse rend certains secteurs déconseillés, sans fermer inutilement l'ensemble des sentiers.

- **Préserver la sécurité et la forêt :** l'agent chargé de l'entretien signale que la végétation très sèche impose de connaître les consignes et les secteurs à éviter (DT 1).
- **Maintenir l'accès et l'activité locale :** l'habitante veut continuer à se promener et le commerçant rappelle que les visiteurs fréquentent aussi les commerces (DT 1).

La consultation confirme que les habitants sont partagés : 132 réponses privilégient une limitation ciblée, contre 72 qui s'y opposent et 36 qui préfèrent une autre solution (DT 2).

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La commune doit concilier la prévention des risques liés à la sécheresse avec l'accès aux sentiers et le maintien de la vie locale.

Question 1.2. Comparez les points de vue exprimés dans le document DT 1. Présentez au moins deux intérêts ou préoccupations différents et expliquez en quoi ils peuvent entrer en tension.

Acteur	Intérêt ou préoccupation
Habitante	Continuer les promenades et connaître les secteurs concernés.
Agent chargé de l'entretien	Faire connaître les consignes et les secteurs déconseillés.
Commerçant	Éviter qu'une restriction trop large réduise la fréquentation des commerces.
Parent d'élève	Savoir à l'avance où se rendre et éviter les déplacements inutiles.

La prévention défendue par l'agent peut conduire à limiter l'accès, alors que l'habitante souhaite continuer à se promener et que le commerçant craint une baisse de fréquentation. Le parent d'élève et l'habitante insistent sur une information précise et anticipée. La commune doit donc protéger les secteurs concernés sans restreindre inutilement les autres accès.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les acteurs défendent la prévention des risques, le maintien des promenades et de l'activité commerciale, ainsi qu'une information claire et anticipée.

Question 1.3. La commune doit-elle, selon vous, limiter temporairement l'accès à certains secteurs de la forêt pendant les périodes de forte sécheresse ou privilégier une autre mesure ? Prenez position et rédigez une réponse argumentée mobilisant au moins deux documents, présentant au moins deux arguments et tenant compte d'un point de vue différent du vôtre.

Je recommande de limiter temporairement l'accès aux seuls secteurs déconseillés pendant les fortes sécheresses, tout en maintenant ouverts les autres sentiers. L'agent chargé de l'entretien souligne que les visiteurs doivent connaître les consignes et les zones à éviter (DT 1) : une limitation ciblée peut donc réduire les risques.

La consultation montre que 132 personnes sur 240 choisissent cette mesure (DT 2). Elle doit toutefois tenir compte de l'habitante, qui souhaite continuer ses promenades, et du commerçant, qui craint une baisse de fréquentation. Des panneaux aux entrées et une information préalable peuvent signaler les secteurs fermés et les itinéraires encore accessibles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Limiter temporairement l'accès aux secteurs déconseillés, garder les autres sentiers ouverts et informer les visiteurs à l'avance.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Calculer des pourcentages, des coûts, un budget restant et une répartition

La commune s'appuie sur les résultats d'une consultation locale et sur les prix unitaires de panneaux, de barrières et de dépliants. Les questions demandent des calculs de pourcentages, de coûts, de budget restant et de répartition des dépliants entre les cinq points d'accès à la forêt.

CG1.2

Question 2.1. Sur les 240 personnes interrogées, calculez le pourcentage de personnes favorables à une limitation temporaire de l'accès, le pourcentage de personnes opposées à cette mesure et le pourcentage de personnes qui préfèrent une autre solution. Vérifiez que la somme des trois pourcentages est égale à 100 %.

Pour chaque réponse, le pourcentage se calcule en divisant son effectif par le total de 240, puis en multipliant par 100. Les 132 personnes favorables représentent 55 % ; les 72 opposées, 30 % ; les 36 qui préfèrent une autre solution, 15 %. La somme des effectifs est bien 240 et celle des pourcentages est bien 100 % : les trois choix couvrent donc toute la consultation.

Pourcentages à inscrire dans le DR 2

Question	Opération ou formule	Résultat
2.1 Pourcentage favorable à une limitation temporaire	132 ÷ 240 × 100	55 %
2.1 Pourcentage opposé à une limitation	72 ÷ 240 × 100	30 %
2.1 Pourcentage en faveur d'une autre solution	36 ÷ 240 × 100	15 %
2.2 Coût des panneaux		
2.2 Coût des barrières		
2.2 Coût des dépliants		
2.3 Montant restant sur le budget		
2.4 Nombre de dépliants par point d'accès		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Limitation temporaire : 55 % ; opposition : 30 % ; autre solution : 15 %. Total : 100 %.

Question 2.2. À partir du document DT 3, calculez le coût total des panneaux, des barrières et des dépliants. Indiquez les opérations effectuées et exprimez les montants en euros.

Selon DT 3, chaque coût s'obtient en multipliant la quantité prévue par le prix unitaire. Les prix sont toutes taxes comprises. On applique séparément cette formule aux panneaux, aux barrières et aux dépliants, sans mélanger les quantités ni les prix des trois lignes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dépense	Opération	Coût
Panneaux	12 × 18	216 €
Barrières	4 × 37	148 €
Dépliants	250 × 0,12	30 €

Ces montants correspondent au coût de chaque catégorie d'achat, exprimé en euros.

Coûts à inscrire dans le DR 2

Question	Opération ou formule	Résultat
2.1 Pourcentage favorable à une limitation temporaire		
2.1 Pourcentage opposé à une limitation		
2.1 Pourcentage en faveur d'une autre solution		
2.2 Coût des panneaux	12 × 18	216 €
2.2 Coût des barrières	4 × 37	148 €
2.2 Coût des dépliants	250 × 0,12	30 €
2.3 Montant restant sur le budget		
2.4 Nombre de dépliants par point d'accès		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Panneaux : 216 € ; barrières : 148 € ; dépliants : 30 €.

Question 2.3. La commune dispose d'un budget maximal de 420 euros pour ces trois dépenses. Calculez le montant restant après paiement de l'ensemble des dépenses et indiquez si le budget permet de les financer.

Les trois dépenses totalisent 216 + 148 + 30 = 394 €. Le budget restant se calcule en retranchant cette dépense totale du budget disponible : 420 − 394 = 26 €. Le résultat est positif : le budget maximal suffit pour payer les panneaux, les barrières et les dépliants. Après paiement, 26 € restent disponibles.

Montant restant à inscrire dans le DR 2

Question	Opération ou formule	Résultat
2.1 Pourcentage favorable à une limitation temporaire		
2.1 Pourcentage opposé à une limitation		
2.1 Pourcentage en faveur d'une autre solution		
2.2 Coût des panneaux		
2.2 Coût des barrières		
2.2 Coût des dépliants		
2.3 Montant restant sur le budget	420 − 394	26 €
2.4 Nombre de dépliants par point d'accès		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Dépenses totales : 394 €. Reste : 26 €. Le budget permet de financer les trois achats.

Question 2.4. La commune répartit équitablement 250 dépliants entre les cinq points d'accès à la forêt. Calculez le nombre de dépliants à déposer à chaque point d'accès et vérifiez que la répartition utilise la totalité des dépliants.

Le dossier indique cinq points d'accès et la question demande une répartition équitable des 250 dépliants. On divise donc le nombre de dépliants par le nombre de points : 250 ÷ 5 = 50. Chaque point reçoit 50 dépliants. La vérification par multiplication donne 50 × 5 = 250 : la totalité du stock est répartie, sans dépliant restant.

Points d'accès	Dépliants par point	Total réparti
5	50	250

Répartition à inscrire dans le DR 2

Question	Opération ou formule	Résultat
2.1 Pourcentage favorable à une limitation temporaire		
2.1 Pourcentage opposé à une limitation		
2.1 Pourcentage en faveur d'une autre solution		
2.2 Coût des panneaux		
2.2 Coût des barrières		
2.2 Coût des dépliants		
2.3 Montant restant sur le budget		
2.4 Nombre de dépliants par point d'accès	250 ÷ 5	50

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

50 dépliants par point d’accès ; les 250 dépliants sont entièrement répartis.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve CAPA Travaux forestiers E1, Édition 2026, code FV-ENT-E1 dure 120 minutes et a un coefficient 2. Elle porte sur l'organisation temporaire de l'accès à une forêt communale en période de sécheresse. Les candidats analysent des enjeux et des points de vue, argumentent une position, puis exploitent une consultation et des données tarifaires par des calculs de pourcentages, de coûts, de budget et de répartition.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pourcentage d'une catégorie : nombre de réponses de la catégorie ÷ nombre total de réponses × 100.
- Coût total d'une ligne : C = q × p, où q est la quantité et p le prix unitaire.
- Budget restant : budget maximal moins la somme des coûts des dépenses prévues.
- Répartition équitable : quantité totale ÷ nombre de points d'accès, puis vérifier le total distribué.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les pourcentages, utiliser le total de 240 réponses et vérifier que les trois résultats totalisent 100 %.
- Montrer les opérations ou formules demandées et exprimer les coûts ainsi que le budget restant en euros.
- Dans l'argumentation, mobiliser au moins deux documents, présenter deux arguments et considérer un point de vue différent.
- Distinguer une fermeture générale d'une limitation temporaire de certains secteurs ou d'une mesure d'information.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le pourcentage d'une réponse à la consultation ?

Divisez le nombre de personnes ayant choisi cette réponse par le total de 240 réponses, puis multipliez par 100. Faites ce calcul pour chacune des trois catégories et vérifiez que leur somme atteint 100 %.

Q : Comment construire la réponse argumentée sur les mesures d'accès à la forêt ?

Présentez clairement votre choix, puis justifiez-le par au moins deux arguments tirés du dossier. Mobilisez au moins deux documents et mentionnez un point de vue différent, en expliquant pourquoi il peut conduire à une autre mesure.

Q : La calculatrice est-elle autorisée et comment organiser le temps ?

La calculatrice n'est pas autorisée. L'épreuve dure 120 minutes et comporte deux parties de 10 points chacune. Réservez du temps à l'argumentation et aux calculs, puis relisez les unités, les opérations et la cohérence des réponses.

Q : Qu'est-ce qui est attendu pour les calculs et l'argumentation ?

Le sujet précise que les calculs doivent être accompagnés des opérations ou formules et que les réponses doivent être rédigées et justifiées à partir du dossier. La qualité de l'argumentation, la lisibilité des calculs et l'utilisation pertinente des données sont prises en compte.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capatravauxforestiers.fr/assets/annales/capa-travaux-forestiers/Éducation socioculturelle/2026/CAPA (Travaux forestiers) - Éducation socioculturelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Travaux forestiers) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.